

GESTION DES PATRIMOINES

Entretien des bâtiments

Le patrimoine bâti de la Ville de Chêne-Bougeries compte plus de soixante bâtiments et représente une valeur immobilière de plus de CHF 160'000'000.-.

Il est donc fondamental de l'entretenir afin de ne pas le laisser se détériorer.

Ce processus a démarré au courant de l'été 2011, en donnant la priorité aux immeubles relevant du patrimoine administratif (bâtiments scolaires, institutions pour la jeunesse, bâtiments hébergeant les services communaux, ...).

A cet égard, une expertise permettant de fixer le niveau adéquat des engagements envers les financements spéciaux sur les immeubles locatifs communaux sera réalisée très prochainement.

Groupe scolaire de la Gradelle

Après avoir voté, lors de sa séance du 20 septembre 2012, un crédit d'étude d'un montant de CHF 700'000.- TTC, le Conseil municipal a voté, lors de sa séance du 19 juin 2014, un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 10'777'177.- TTC, destiné à réaliser des travaux de rénovation des façades du groupe scolaire de la Gradelle, suite à une proposition de prestations élaborée par ATBA l'atelier bureau d'architectes SA.

Cette dernière comporte plusieurs volets; à savoir, schématiquement au nord, une isolation par l'extérieur du bâtiment et, au sud, un traitement des ruptures ponctuelles des ponts thermiques.

Par ailleurs, une double peau en verre, destinée à récupérer la chaleur et chauffer naturellement les espaces, équipera la salle de sport.

En complément aux travaux de rénovation thermique en tant que tels, il sera également procédé à la pose de linoléum dans les salles de classe (excepté au 1^{er} étage), à la réfection complète des revêtements du préau, à une remise à neuf des colonnes de chute, au changement des éclairages par des éléments LED, à la construction d'un local de rangement dans la salle de sport, à la pose de nouveaux coffrets électriques dans les salles de classe, ainsi que d'un système de récupération des eaux pluviales, à l agrandissement des chambres de l'appartement de fonction du concierge, suite à la fermeture d'un balcon, au changement des barrières en bois à la droite des escaliers situés en sous-sol et à la reprise totale des peintures intérieures.

Ces travaux d'importance s'achèveront très prochainement par un réaménagement complet des surfaces extérieures comprenant une réfection du préau et de ses espaces de jeux, ainsi que diverses plantations.

Travaux complémentaires dans le préau de l'école de Chêne-Bougaries

Lors de sa séance du 28 juin 2013, le Conseil municipal avait voté un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 100'100.- TTC destiné à couvrir les frais liés aux travaux de réfection du terrain de football du préau de l'école de Chêne-Bougaries et de création d'un terrain multisports.

Par la suite, 4 ensembles Basket et mini-buts Brasilia, incorporés dans la palissade et permettant la création de deux terrains de jeux utilisables transversalement, option qui n'avait pas été retenue au démarrage du projet, ont été installés.

A la demande, des élèves et du corps enseignant, d'autres travaux complémentaires, à savoir la pose, sur une longueur d'environ 35 mètres, de grillages en bordure de préau, le long du chemin Louis-Segond, ont également été entrepris.

Par ailleurs, une œuvre écoparticipative, composée de céramique recyclée et de divers objets que les jeunes pourraient trouver chez eux ou auprès de leur entourage tels que pins, porte-clés, vieilles montres, Lego, vieilles pièces de monnaie, ... décore désormais un muret situé entre l'espace dévolu aux terrains de basket et de football, ainsi qu'au jeu d'échecs.

Un graf a été réalisé dans la partie couverte du préau, ceci également dans le cadre d'un chantier éducatif impliquant des jeunes en rupture.

Ces divers travaux ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire d'un montant de CHF 45'000.- TTC, voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 18 juin 2015.



Œuvre participative
jouxtant le terrain de
jeux

Mise aux normes de la chaufferie de l'école de Chêne-Bougeries

Conformément aux dispositions contenues dans la loi sur l'énergie et après audit énergétique de la chaufferie existante dans l'école de Chêne-Bougeries, cette dernière nécessitait une mise en conformité.

Le coût des travaux y afférents estimé à CHF 110'000.- TTC a fait l'objet d'un crédit d'investissement et financement voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 24 septembre 2015.

Travaux d'assainissement et de rénovation de la piscine du groupe scolaire du Belvédère

Suite au vote d'un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 1'520'000.- TTC par le Conseil municipal lors de sa séance du 28 janvier 2016, l'installation de traitement des eaux de la piscine du Belvédère, ainsi que les canalisations d'adduction d'eau et des gaines de ventilation implantées dans les locaux techniques du sous-sol du bâtiment ont été remplacés. Conformément aux normes AEAI, les voies de secours ont été mises aux normes dans le cadre de travaux qui se devaient de tenir compte de la qualité architecturale et constructive de l'école.

Aucune intervention n'a été effectuée sur les façades à l'exception de la création de portes de secours dans l'un des vitrages donnant sur le talus de reprise des niveaux.

Par ailleurs, deux locaux indépendants l'un de l'autre, destinés au stockage de la javel et du chlore avec pose de bacs de rétention, ont été créés et un système d'alarme en cas de débordement a été installé, de même qu'un sas d'entrée pour accéder à la piscine.

Création d'un sas à l'entrée de la salle communale J.-J. Gautier

Un sas d'entrée a été créé en vue de remédier à la déperdition énergétique et aux désagréments subis par les utilisateurs de la salle communale durant la période estivale. Ce dernier, grandement vitré, a pris place sur toute la hauteur du hall et laisse passer la lumière du jour de par sa nature.

La porte de ce sas, ainsi que la porte d'entrée principale du bâtiment sont désormais aidées mécaniquement.

Les sanitaires situés sur la gauche à l'entrée du bâtiment ont également été réaménagés.

Réaménagement des surfaces du bâtiment administratifs situé 6, route du Vallon

Suite à la relocalisation, à Choulex, des bureaux de l'Office régional de protection civile Seymaz, divers locaux situés dans le bâtiment sis 6, route du Vallon ont été progressivement investis par les collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale, notamment en lien avec l'ouverture d'un Bureau de la Petite enfance (BuPE), ainsi que d'un Service social communal, ceci sans procéder à de quelconques travaux d'importance en vue d'aménager ces derniers en surfaces administratives.

En conséquence et suite au vote d'un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 130'000.- TTC par le Conseil municipal lors de sa séance du 12 novembre 2015, les espaces à disposition ont été optimisés, en créant, entre autres, un open space offrant 9 places de travail, ainsi qu'en installant des meubles de rangement aux endroits les plus appropriés sous toiture.

Une ancienne salle de bains, située au 1^{er} étage du bâtiment a été supprimée et transformée en espace d'archivage et local informatique.

Par ailleurs, la cuisine équipant le rez-de-chaussée a été reconfigurée afin d'aménager un espace supplémentaire destiné à accueillir une imprimante.

Travaux de réaménagement des locaux de l'arrondissement d'Etat civil Chêne-Bougieries - Voirons, situés dans la Villa Sismondi, sise 4, route du Vallon

Des espaces de travail supplémentaires pour les collaboratrices de l'arrondissement d'Etat civil Chêne-Bougieries - Voirons ont été aménagés en rez-de-chaussée du bâtiment sis 4, route du Vallon, communément appelé « Villa Sismondi », afin de pouvoir, entre autres, archiver, conformément aux normes et recommandations de la Direction cantonale de l'Etat civil, les divers actes et registres.

Comme indiqué sous rubrique « Etat civil » du présent rapport, un espace supplémentaire permettant aux collaboratrices de l'arrondissement de conduire avec certains usagers des entretiens de nature confidentielle a également été aménagé.

Nouveaux projets

Rénovation des installations liées à la sécurité incendie et au contrôle des accès aux bâtiments publics communaux

Une étude technique détaillée a été lancée en vue de procéder à une rénovation des installations liées à la sécurité incendie ainsi qu'au contrôle des accès des divers bâtiments publics communaux.

Sont concernés l'ensemble des bâtiments scolaires, le bâtiment de la mairie sis 136 route de Chêne, le bâtiment situé 132, route de Chêne, la Villa Sismondi située 4, route du Vallon, ainsi que son annexe située 6, route du Vallon, l'Espace Nouveau Vallon, situé 8, route du Vallon, le bâtiment sis 8 bis route du Vallon, la centrale de chauffe à bois, ainsi que les divers bâtiments utilisés par le service des Parcs et promenades ainsi que celui utilisé par le service des Routes et cimetière au chemin du Pont-de-Ville.

Pour ce faire, un crédit d'étude et financement d'un montant de CHF 90'000.- TTC a été voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 28 janvier 2016.

Réaménagement paysager du « quadrilatère » de la mairie et valorisation des divers bâtiments administratifs qui y sont implantés

Un crédit d'étude et financement d'un montant de CHF 70'000.- TTC a été voté par le Conseil municipal, lors de sa séance du 10 mars 2016, afin de poursuivre les relevés des aménagements extérieurs situés à proximité du bâtiment de la mairie, du bâtiment communément appelé le « pigeonnier », des garages utilisés par les employés du service des Parcs et Promenades, ainsi que du bâtiment abritant la centrale de chauffe à bois.

La déchetterie centralisée comprise dans ce périmètre nécessite a minima une mise aux normes ou devra être remplacée en fonction de nouvelles pratiques à développer en matière de collecte et de traitement des déchets verts.

Le bâtiment communément appelé « le pigeonnier » présente une volumétrie particulièrement généreuse, mais force est d'admettre que les espaces à disposition, aujourd'hui dévolus aux seuls collaborateurs-trices du service communal des Parcs et promenades, sont sous-utilisés.

En conséquence, l'étude en cours portera également sur la valeur d'usage de ce bâtiment en vue de pouvoir proposer un programme d'occupation des locaux optimisée, ainsi que sur le devenir des serres et autres outils de production, qui sont quant à eux dans un état de vétusté avancé.

Aménagement des combles et rénovation partielle du bâtiment situé au N° 130 de la route de Chêne

L'étude relative à l'aménagement de 7 logements pour étudiants dans les combles du bâtiment situé au N° 130 de la route de Chêne, initiée au cours de la précédente législature, sera poursuivie en vue du dépôt d'une demande définitive en autorisation de construire.

Pour ce faire, il sera procédé à des sondages dans les planchers, les murs et la toiture de manière à vérifier la constitution de détail des éléments structurels du bâtiment.

Il sera également procédé à une inspection des canalisations EU/EP afin de vérifier leur état, étant encore précisé qu'il n'existe pas à ce jour de plans de ces réseaux.

Les parties du bâtiment appelées à faire l'objet de travaux seront soumises à un diagnostic amiante.

L'état de la charpente et des planchers des combles sera vérifié.

Des solutions et des schémas techniques seront élaborés concernant le chauffage, la ventilation ainsi que les alimentations en eau chaude et froide des nouveaux logements projetés.

L'aménagement du sous-sol fera également l'objet d'une étude de même que les mesures d'entretien général du bâtiment, en vue d'obtenir, le moment venu, le label H.P.E.

Routes et cimetière

Le service des Routes et cimetière, composé de plusieurs collaborateurs polyvalents, a vu son équipe se renforcer par l'arrivée d'un nouveau cantonnier au mois de février 2016.

L'équipe a à cœur de s'occuper de l'entretien des chaussées communales, comprenant le balayage, diverses réparations et le déneigement.

Elle s'occupe également du rafraîchissement des signalisations verticales et des marquages au sol, ainsi que de la création puis de l'installation des décorations de Noël qui égayent la ville pendant les fêtes de fin d'année.

Par ailleurs, des décorations ont été créées avec l'aide des élèves de l'établissement scolaire de Chêne-Bougeries et seront exposées lors de la Fête nationale.

Le service Jeunesse, prévention et sécurité a accueilli bon nombre de jeunes pour des stages et collabore étroitement avec le service des Affaires culturelles en mettant à disposition le matériel logistique nécessaire ainsi que ses connaissances techniques pour que chaque manifestation et exposition soit une réussite.



Décorations de
Noël 2015

Parcs et promenades

Entretien différencié et gestion des parcs

L'entretien des Espaces verts communaux a significativement évolué depuis le mois de juin 2015. Ainsi, et à titre d'exemple, une haie de laurelles (plante exotique envahissante) et un espace minéral ont été remplacés par une prairie fleurie dans le parc Stagni, dont les cheminements ont été refaits voire déplacés afin de favoriser le développement racinaire des arbres qui l'agrémentent. Leurs courbes et pentes ont été modifiées afin de mieux gérer les eaux sur la parcelle et faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite. Du mulching, à savoir des déchets végétaux partiellement dégradés, a été placé au pied des arbres, dans divers massifs arbustifs, ainsi que dans les cordons boisés afin de favoriser le maintien de l'humidité dans le sol, subséquemment d'augmenter les apports nutritifs aux plantes tout en permettant à la petite faune de trouver des espaces de reproduction.

Un terrain de pétanque et des bancs avec vue sur le biotope du parc ont été mis en place. Une attention toute particulière a été donnée à l'entretien de ses surfaces vertes en vue de la Fête nationale. Le parc Sismondi a quant à lui échangé ses massifs de plantes vivaces pour un défilé de fleurs changeant au gré des saisons. Afin d'éviter un débroussaillage systématique, les troncs ont fait l'objet d'un détaillage durant la période hivernale.

Pour le surplus, les collaborateurs-trice du service communal des Parcs et Promenades ont procédé à la pose d'un muret en bordure des trois places de stationnement « visiteurs » situées à proximité du bâtiment de la mairie.

Cet aménagement, réalisé provisoirement dans l'attente des travaux qui seront entrepris à la lumière des conclusions de l'étude de réaménagement complet du périmètre, devrait permettre de remédier aux ornières systématiquement creusées dans le gazon en bordure desdites places par des automobilistes distraits ou maladroits.

Rénovation des jeux du jardin d'enfants « Les Castagnettes »

Les enfants peuvent désormais jouer dans une nouvelle cabane, ainsi que dans une tour didactique, dans le cadre de la remise aux normes des jeux.

Parc de la Gradelle

Un tilleul a été planté dans le parc récemment réaménagé de la Gradelle.

Fontaine

La fontaine de la place des Trois-Martyrs a fait l'objet d'un sablage complet.

Salle communale et ses alentours

Afin d'améliorer l'accessibilité des lieux, une rampe a été construite entre le parking et la salle communale. Dans cet élan, il a été procédé à un remaniement paysager afin de valoriser la terrasse. Du côté de la route du Vallon et suite à divers travaux entrepris par les Services Industriels de Genève, un massif a été remplacé par un bac, orné de fleurs annuelles, plaqué de gazon et surhaussé d'une feuille de chêne en métal, emblème de la commune. Le tout a été dessiné et réalisé à l'interne par les collaborateurs-trices du service.

1^{er} Août 2016

Ces derniers ont également dessiné et créé des bacs à fleurs, ainsi qu'une feuille en acier rétro-éclairée afin de décorer les espaces où se dérouleront les célébrations du 1^{er} août 2016. Deux colonnes fleuries marqueront l'entrée de la zone des fêtes.

Nouveaux bacs

Des bacs fleuris ornent désormais les abords immédiats du chemin de la Bessonnette.

École du Belvédère

Des arbres et arbustes à fleurs ont été plantés en lieu et place des acacias qui se trouvaient sur une butte en lisière du préau de l'école du Belvédère. Un tilleul, positionné centralement, amènera dans le futur de l'ombre à la place adjacente. De plus, les parents des jeunes nageurs du club Chêne-Bouggeries Natation pourront dorénavant suivre les progrès de leurs protégés sur un mur siège, laissant les petites sœurs et petits frères courir sur une surface amortissante. Une rampe d'accès a également été créée.



Tilleul planté à
l'école du Belvédère

Réseaux et infrastructures

Réaménagement et travaux d'assainissement du chemin du Velours

Le chemin du Velours, lequel se situe à la limite communale entre la ville de Genève et celle de Chêne-Bougeries, permet l'accès au cycle d'orientation de la Florence, aux nouveaux logements situés dans le périmètre du PLQ N° 29102 ainsi qu'au PLQ N° 27895, en cours d'achèvement.

Le projet proposé, pour lequel le Conseil municipal a voté une participation financière d'un montant de CHF 50'000.- TTC, lors de sa séance du 28 janvier 2016, répond aux besoins de sécurité d'un nombre croissant d'élèves circulant dans le quartier, notamment par l'élargissement et la création de nouveaux trottoirs, et améliore dans son ensemble le confort de tous les usagers et de tous les modes de déplacement confondus par le redimensionnement de la rue.

Il maintient, par ailleurs, le régime de circulation actuel tout en proposant une nouvelle arborisation.

Cet aménagement s'inscrit également dans les itinéraires de promenades de la Ville de Genève, plus précisément dans le parcours partant de la place de Neuve en direction de Veyrier, en passant par la promenade des Bastions.

De fait, ce tronçon relie l'avenue Eugène-Pittard au chemin de Fossard.

En avril 2001, le Conseil municipal de la ville de Genève demandait au Conseil administratif de cette dernière de modifier l'aménagement du chemin du Velours, de sorte à réduire la vitesse de l'ensemble des véhicules sur le tronçon du chemin compris entre la route de Florissant et le chemin de Fossard, ainsi qu'à la hauteur du parking du cycle d'orientation de la Florence.

En 2004, la Ville de Genève octroyait deux mandats d'étude à un architecte paysagiste et à un ingénieur en transports et circulation.

Cependant, courant 2008, l'avancement du PLQ de la Florence et celui du PLQ N° 27895 ont conduit au report du dépôt en autorisation de construire du projet d'aménagement du chemin, alors finalisé.

En effet, avec le développement des PLQ cités précédemment, de nouvelles problématiques ont surgi, à savoir :

- Le nombre grandissant de piétons (habitants et écoliers) ;
- la construction de parkings souterrains connectés au chemin du Velours ;
- la densification du trafic motorisé dans l'ensemble du secteur ;
- l'insécurité des usagers accédant aux établissements scolaires riverains ;
- le vieillissement de l'alignement de chênes existants.

Finalement, en 2009, ces éléments ont conduit la Ville de Genève à reprendre et àachever l'étude d'aménagement du chemin du Velours dans son intégralité.

Concernant l'aménagement de l'espace public, le projet final réaménage l'entier du chemin entre les routes de Florissant et de Malagnou.

Des trottoirs continus d'une largeur conforme à la réglementation seront réaménagés ou créés de part et d'autre de la chaussée, notamment aux deux extrémités du chemin.

Ils sécuriseront et faciliteront les accès aux arrêts TPG « Velours » (côté route de Florissant) et « Florence » (coté route de Malagnou), largement utilisés par les collégiens et les habitants actuels et futurs.

D'un minimum de 2m de large, les cheminements seront en trottoir genevois ou en gravier concassé stabilisé.

Les sens actuels de circulation (sens unique et double sens) seront maintenus, mais les gabarits routiers seront réduits à 3 et 5m, et des places de stationnement supprimées, conditions nécessaires à la création ou à l'élargissement des trottoirs ainsi qu'à la pérennisation des arbres.

Ces places de stationnement pourront être compensées dans le nouveau parking privé du PLQ de la Florence, d'une capacité de 329 places habitants et de 30 places visiteurs.

Parallèlement, le contre-sens cyclable, sur le tronçon en sens unique, sera agrandi à 1.5m et amélioré en vue d'assurer le confort, la continuité et la sécurité des cyclistes dans le secteur.

Le raccordement avec la route de Florissant sera remanié.

Le déplacement plus en amont de l'arrêt TPG « Velours » du bus n° 8 a été proposé pour favoriser le cheminement piétonnier du côté du cycle d'orientation de la Florence. Ce déplacement sera accompagné d'une nouvelle traversée piétonne avec un site propre pour les vélos ainsi qu'une voie de présélection pour tourner à gauche vers le chemin du Velours.

Par ailleurs, la Ville de Genève a proposé à la DGT la mise en réseau de quartier dudit chemin, de manière à l'intégrer, à terme, à la zone 30 km/h adjacente située sur le territoire communal de Chêne-Bougeries.

La direction générale citée ayant annoncé qu'elle envisagera un tel déclassement à l'horizon 2020 seulement, des seuils de ralentissement seront réalisés dans l'intervalle, au droit des carrefours afin de garantir le respect de la limitation de vitesse.

Les pentes des rampes de ces seuils seront conformes aux zones 50km/h. mais adaptables aux zones 30 km/h.

Une fois la modification de statut du chemin adopté, celui-ci viendra compléter la zone 30 km/h. de Conches.

Au carrefour de chaque chemin privé, les trottoirs seront traversants, afin de laisser la priorité aux piétons.

L'étude du réaménagement du chemin du Velours a également pris en compte 3 diagnostics sanitaires de l'arborisation en place.

Globalement, l'état des arbres a été jugé satisfaisant bien que de fortes disparités aient été observées.

Néanmoins, les analyses concluaient que l'alignement de vieux chênes était constitué d'arbres sénescents nécessitant des interventions régulières de mise en sécurité, ainsi qu'une surveillance particulière de leur état.

Les sujets ont un avenir limité et un renouvellement des arbres est préconisé, à plus ou moins court terme.

En accord avec la DGNP de l'Etat de Genève, les travaux de réaménagement prévoient le renouvellement du patrimoine arborisé impliquant l'abattage de 20 arbres sénescents puis la replantation de 49 chênes.

Le caractère naturel, paysager et séculaire des lieux sera préservé avec le maintien de tous les chênes sains, notamment ceux situés devant le cycle d'orientation de la Florence et ceux existants sur le territoire communal de Chêne-Bougeries.

Un arrosage goutte-à-goutte, associé à des sondes tensiométriques, seront mis en place afin de répondre aux besoins spécifiques en eau des nouveaux arbres, en fonction de leur développement.

Les nouvelles haies et massifs arbustifs seront composés de végétaux indigènes et bénéficieront également d'un arrosage goutte-à-goutte.

L'éclairage public actuellement en place, composé de 16 éléments, sera rénové et complété par une vingtaine d'équipements similaires, implantés en bordure du nouveau cheminement piétonnier. Il s'agit de luminaires installés sur des mâts d'une hauteur de 6m, système qui sera complété par 6 bornes basses.

Consultée sur la nature de ce projet de réaménagement complet du chemin du Velours, dans la mesure où certaines propositions empiétaient sur des parcelles relevant du domaine public communal, à savoir principalement la parcelle n° 2854, la Ville de Chêne-Bougeries avait signé en tant que propriétaire le formulaire de demande définitive d'autorisation de construire, laquelle est aujourd'hui en force.

Travaux d'équipements du chemin du Pré-du-Couvent

Le Bureau Central d'Aide Sociale (BCAS) avait déposé le 12 juin 2006, une demande définitive d'autorisation de construire N° DD 100637 auprès du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), aujourd'hui dénommé Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), portant sur la construction du complexe intergénérationnel dit du « Nouveau Prieuré » ; étant encore précisé que ce projet s'inscrit dans un Plan localisé de quartier.

La Ville de Chêne-Bougeries est partie prenante dudit projet, dans la mesure où elle a décidé d'acquérir et de financer des surfaces situées dans ce complexe afin d'y créer une crèche d'une capacité d'accueil de 63 places et dont l'ouverture a eu lieu le 31 août 2015.

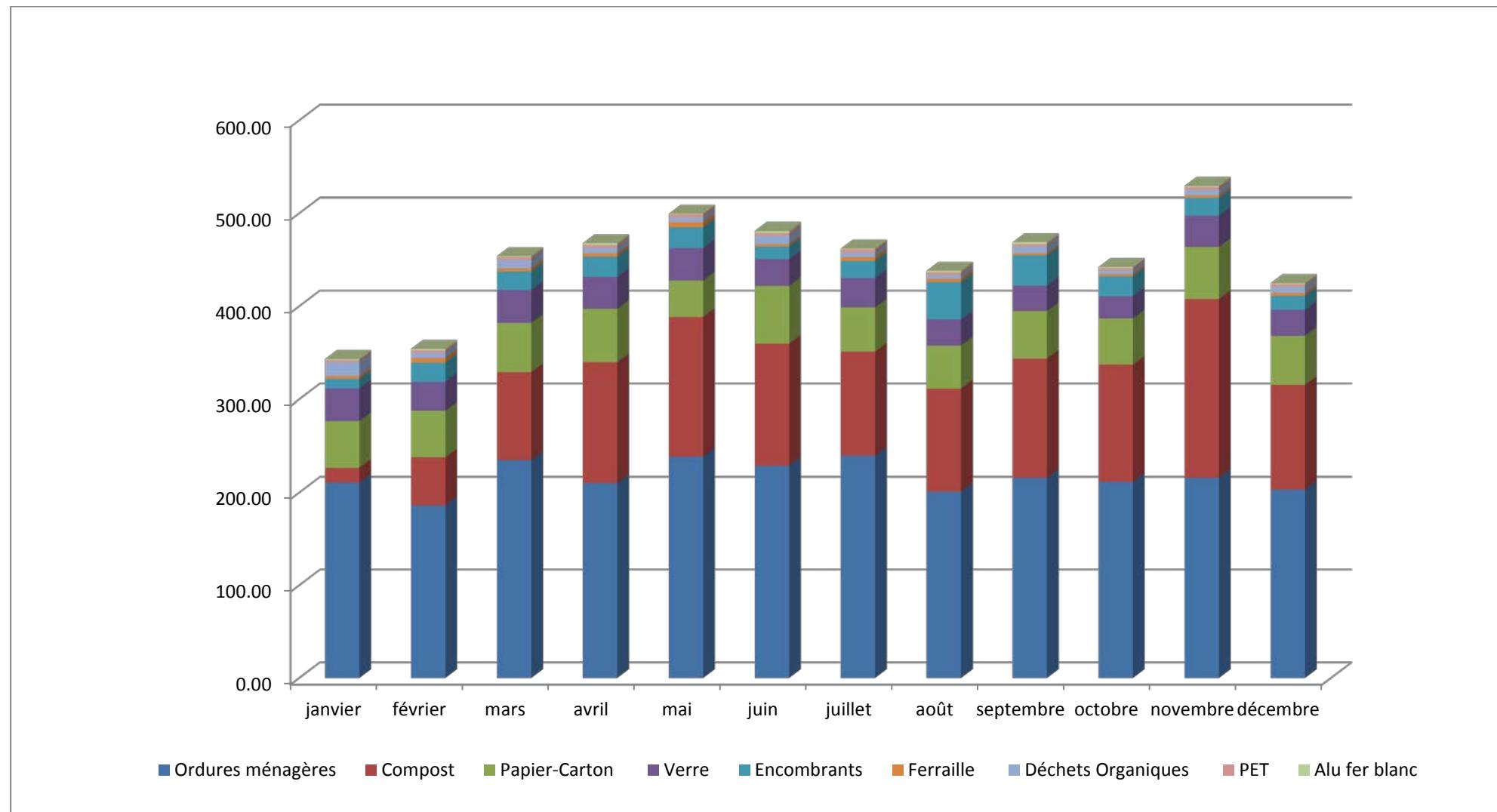
Dans le cadre de la procédure d'instruction de la requête en autorisation citée, le BCAS et la Ville de Chêne-Bougeries avaient conduit des discussions relatives à l'équipement d'une partie du périmètre inclus dans le PLQ ; puis étaient parvenues à un accord relatif à une clé de répartition financière en lien avec les travaux d'équipement projetés, à savoir 75 % des coûts à charge du requérant et 25 % à charge de la Commune.

Cet accord avait, par ailleurs, été soumis à l'approbation du Département, le 29 octobre 2008, accompagné d'une estimation des coûts réalisée par le bureau d'architecture Devanthéry et Lamunière.

Ainsi, le Conseil municipal a voté, lors de sa séance du 15 octobre 2015, un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 450'000.- TTC en vue de procéder à des travaux de plantation, de modification de l'éclairage public, de réfection du tapis bitumineux de la route d'accès, de modifications à apporter au réseau d'évacuation des eaux, de création d'un cheminement, de pose de panneaux de signalisation, de marquage et d'ensemencement des surfaces herbeuses.

Gestion des déchets

Répartition des déchets 2015 en tonnes



Calendrier des levées 2016

Édité chaque année et distribué en décembre, le calendrier des levées indique mensuellement les jours des levées et rappelle le règlement communal de gestion des déchets et la situation géographique des points de collecte dans la commune.

L'édition 2016 a été illustrée par François De Limoges, photographe.



NOVEMBRE 2016

MA 01	ME 02	JE 03	VE 04	SA 05	DI 06
LU 07	MA 08	ME 09	JE 10	VE 11	SA 12
LU 14	MA 15	ME 16	JE 17	VE 18	SA 19
LU 21	MA 22	ME 23	JE 24	VE 25	SA 26
LU 28	MA 29	ME 30			DI 27

Hauts-de-Malagnou

Extrait du calendrier 2016
– Hauts-de-Malagnou

Chêne Boisé